

RECUEIL D'INFORMATIONS A L'ATTENTION DE L'APPRENANT

I. PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE SOCIAL (Logement-Transport-Restauration-Bourse)

L'ISEP de THIÈS ne prend pas en charge ces différents volets sociaux.

1. Logement

Les apprenants s'organisent autour de leur collectif pour accompagner tous les nouveaux dans la recherche de logement et leur insertion dans la Commune de Thiès

Pour information, les diplômés du métier GESTION IMMOBILIERE ont une bonne visibilité des opportunités dont disposent la ville et ses environs.

2. Transport

Le transport en commun dessert les différents quartiers de la ville de Thiès.

La ligne 10 a son arrêt en face de l'établissement sur la route nationale.

De plus, certains apprenants s'organisent entre eux pour trouver des cars de transport en commun pour leur ramassage à travers la ville le matin et pour les ramener l'après-midi à la fin des cours.

3. Restauration

Des restauratrices privées disposent de cantines à l'intérieur de l'établissement au niveau du Restaurant d'Application Pédagogique.

De même, un restaurant mobile stationne tous les matins à l'intérieur de l'institut.

4. Bourse

Les bourses sont gérées par l'Etat du SENEGAL au niveau de la Direction des bourses du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation. Tout bachelier orienté dans une structure de l'enseignement supérieur peut déposer un dossier de demande de bourse à la Direction des bourses.

Pour faciliter le dépôt des dossiers et leur suivi, l'ISEP de Thiès a mis un dispositif d'accompagnement.

II. PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE SANITAIRE

A l'intérieur de l'établissement il y a un service médical permettant d'assurer le suivi de la santé des apprenants et du personnel de façon générale. De plus, l'ISEP de Thiès a signé une convention avec l'hôpital SAINT JEAN DE DIEU pour les cas de maladies ne pouvant pas être pris en charge directement par le service médical.

Seuls certains médicaments sont vendus à prix modéré au service médical. Les autres médicaments à la charge du patient sont vendus dans les officines de la ville.

L'accès au service médical se fait par un billet à retirer auprès des départements.

III. PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE PÉDAGOGIQUE

1. Durée de l'année académique et organisation pédagogique

La durée des études à l'ISEP de Thiès est de deux années ou quatre semestres. Un semestre dure quinze semaines et la semaine équivaut à quarante heures (40) de cours soit huit (08) heures par jour du lundi au samedi.

2. Déroulement des enseignements apprentissages

Les emplois de temps sont conçus par semaine. Les horaires de cours sont de 9h00-13h30 et de 14h30-18h30. En période de ramadan ces horaires peuvent être ajustés.

La présence au cours est obligatoire sauf en cas d'empêchements exceptionnels (voir le livret de l'apprenant).

La maquette pédagogique donne l'organisation des compétences, des UEA et des deux mille quatre cent (2400) heures de volume horaire dans chaque métier.

De façon générale, les enseignements apprentissages sont organisés en cours théoriques, en cours pratiques, en sorties pédagogiques, en séjours et stages en milieu professionnel.

Le déroulement d'une unité d'enseignement apprentissage est ponctué par une ou plusieurs évaluations en fonction du volume horaire de l'UEA.

Chaque semestre un relevé de notes qui récapitule les résultats obtenus par l'apprenant dans les différentes compétences déroulées est établi.

IV. LOGISTIQUE PÉDAGOGIQUE

L'ISEP de Thiès met à la disposition de la pédagogie une logistique pour les déplacements en milieu professionnel. La mise en position de stages de l'apprenant est assurée par l'institut.

V. CONDITIONS DE L'OBTENTION DU DIPLOME (DiSEP) à L'ISEP DE THIES (voir livret de l'apprenant)

Être régulièrement présent en cours

Réussir les différentes évaluations continues organisées durant les quatre semestres

Réussir l'examen final de certification

Le seuil de réussite aux évaluations et examens est de 70% soit 14/20

VI. INSERTION DES DIPLÔMÉS

La formation à l'ISEP de Thiès est à vocation professionnelle pour que l'apprenant, une fois diplômé, puisse trouver un emploi directement dans les entreprises ou par l'auto-emploi.

L'ISEP de Thiès accompagne le diplômé mais ne s'occupe pas de l'insertion.